

explication, ce qui n'est pas fait pour nous rassurer. En réalité la question est d'une extrême gravité et suscite une inquiétude légitime parmi les personnels, mais pas que... Ne pas inscrire l'ARC dans le projet de texte et ses missions, c'est retirer au Mobilier National son ADN. Comment garantir la place et le rôle de l'ARC dans le projet ?

Classer au patrimoine culturel immatériel les métiers d'art pour assurer leur préservation

- Le service à compétence nationale Mobilier National abrite des compétences rares exercées par les métiers d'art, dont les outils, les savoirs et les savoir-faire ne sont ni protégés ni mis en valeur à leur juste mesure. Nous nous autorisons à citer le président de la République à la veille des journées du patrimoine : « *Ce sont des savoir-faire ancestraux qu'on n'a pas perdus parce que pendant des siècles on n'a pas rompu la chaîne de transmission, il faut que cela continue* », a-t-il encore ajouté, soulignant que ces « *emplois et des savoir-faire français permettent de projeter l'excellence française à l'étranger* ». La possibilité de classer au patrimoine Culturel Immatériel ces métiers offrirait une protection de haut niveau de leurs savoir-faire et une reconnaissance comme facteurs essentiels à la créativité, à l'innovation et au développement durable.
- Là encore, la direction du Mobilier National est frappée d'inertie mais manque peut-être d'accompagnement là aussi du Ministère de la Culture sur ces questions.

Un modèle économique incertain et à fiabiliser sur le long terme

- Le projet de décret du futur établissement prévoit des aides et des ressources propres issues d'une multitude d'activités et qu'on peut résumer ainsi (cette liste n'est pas exhaustive... !) :
 - o Les droits directs et dérivés de manifestations culturelles,
 - o La promotion de son activité par la diffusion de ses collections
 - o Les droits de propriété littéraire et artistiques,
 - o Les dépôts de brevets d'invention, de marques ou titre de propriété industrielle
 - o Les activités du Mobilier national
 - o Les opérations commerciales
 - o Les prestations de services
 - o Les concessions des activités
 - o Les autorisations des occupations temporaires de domaine
 - o L'attribution des aides
 - o La prise de participations financières
 - o La création de filiales
 - o L'acquisition à titre onéreux et la commande pour le compte de l'Etat.

Pour le moins, une étude indépendante du modèle économique du futur établissement nous apparaît indispensable pour éviter une gestion au doigt mouillé. Il s'agit de fiabiliser sur le long terme le modèle économique du futur établissement en le mettant en discussion avec les personnels et leurs représentants qui sont les détenteurs de l'expertise des missions et métiers du Mobilier National. Le modèle économique à élaborer doit permettre de garantir les missions, les métiers et leurs savoir-faire. Si le ministère pouvait éviter de faire la Une des rapports de la Cour des Comptes régulièrement, ce serait bien.

Là encore, la direction du Mobilier National n'apporte strictement aucun élément sur la viabilité du projet et avance seule au mépris des conséquences notamment en termes de missions de création et production artistiques, de restauration, de métiers d'art et de leurs savoir-faire, de préservation des ateliers et des emplois. L'absence totale de communication sur ce sujet aussi suscite beaucoup d'inquiétudes pour la pérennité des missions du Mobilier National.

Pérennité des sites en régions

- Les manufactures ont des implantations d'ateliers à Beauvais, Lodève, Alençon et au Puy-en-Velay, en plus de Paris. Le projet de décret ne mentionne que Paris. Les collègues en régions

sont inquiets pour la pérennité de leurs ateliers. Quelles garanties ont-ils du maintien de ces ateliers sur ces sites ? Les élus locaux sont-ils avertis de ce projet et de ses conséquences éventuelles sur leur territoire ?

La direction de l'Institution doit être en capacité de s'engager dans le sens d'une préservation des sites régionaux à longs termes, ce qu'elle ne dit ni n'écrit.

Des missions interministérielles à conserver

- Des missions actuellement du Mobilier National sont interministérielles ; il s'agit de savoir comment garder le caractère interministériel de ces missions si le futur établissement est uniquement sous tutelle du ministère de la Culture ? De plus nous craignons que si le futur établissement rencontre des difficultés à remplir ses missions, elles risqueraient d'être alors externalisées.

La taille critique pour créer un établissement public n'est pas atteinte

- Le ministère de la Culture mène depuis de nombreuses années une politique de création d'établissements publics tous azimuts en oubliant d'explorer d'autres possibilités. Le service à compétence nationale Mobilier National compte aujourd'hui 317 emplois, ce qui est bien inférieur à la taille critique nécessaire pour créer un établissement public et qui se situe plutôt autour de 400 emplois (équivalent temps plein). Dans ces conditions, et celles de la contrainte sur les crédits et emplois publics, le projet de créer un établissement public, là maintenant, est-il maîtrisé et sous contrôle ?

Cette transformation est-elle bien raisonnable ?

- La précipitation du projet, l'absence de garantie en matière de politique en faveur du design notamment français (quid de l'ARC ?), l'absence d'étude sur le modèle économique du futur établissement, l'absence d'ambition sur le classement des métiers d'art au patrimoine culturel immatériel, etc. nous amènent à poser la question de l'opportunité de la création de cet établissement public actuellement. Différer le projet est-il raisonnablement possible ou même envisagé ?

Mettre un terme à l'archaïsme social

- La commission d'acquisitions et le conseil scientifique sont inscrits dans le projet de décret du futur établissement. A ce jour, aucune discussion sur leur composition et modalités de fonctionnement n'a fait l'objet de débats comme si cela était la propriété privée de la direction. Il n'est absolument pas prévu de moderniser les mentalités administratives pour y intégrer une participation sociale avec les représentants du personnel. Et pourtant ces commissions ne sont-elles pas instituées dans le but d'élaborer des doctrines qui permettent de rapprocher l'ensemble des acteurs et construire le futur établissement sur des bases solides et coopératives ?

Démocratie sociale en berne

- Aucune concertation n'a été construite avec les organisations syndicales ; la documentation et les études qui permettraient de voir clair dans le devenir du mobilier national ne sont pas produites par la direction du Mobilier National. Des instances ont été convoquées à la hussarde et répondent à l'injonction d'un dialogue qui repose sur une politique de cocher la case.

Nous nous demandons pourquoi la direction du Mobilier National développe autant de mépris vis-à-vis des droits des personnels et de leurs représentants. La situation ne saurait durer une seconde de plus et nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour la faire évoluer dans le sens d'un dialogue constructif où les représentants du personnel ont toute leur place et peuvent faire des propositions qui seront entendues, étudiées, expertisées et retenues !

Préfiguration en grande difficulté

- La préfiguration de l'établissement, si elle existe, a-t-elle fait objet d'une lettre de mission de la part de la ministre de la Culture et si oui, nous sommes demandeurs de sa communication ; si non, des éléments d'explications sont indispensables. Notre sentiment est que la direction du Mobilier National est seule et dans une forme d'embarras administratif qui aboutit à l'incapacité à conduire ce chantier avec toute la rigueur nécessaire. En tout état de cause, rien ne peut se faire sans les personnels, ni leurs représentants ; rien ne peut se faire contre les personnels ni leurs représentants.

Un exercice de loyauté en question

- Au regard des éléments produits dans notre lettre et notre attachement au Mobilier National, nous considérons que la situation ne saurait durer. Si la direction du Mobilier cherche à « corneriser » la Cgt dans ses capacités de dialogue, elle commet une déloyauté inacceptable. En procédant de la sorte, cette direction enfreindrait le principe de neutralité qui s'impose à elle. En l'état et afin que notre démarche du jour soit bien comprise, le projet est inacceptable. Mais pas seulement pour la CGT, pour toutes celle et ceux qui portent haut les politiques et les missions de cette belle institution et ont à cœur de la voir prospérer encore pour longtemps. Mais pour autant, doit-on laisser regarder passer le train ?

C'est pourquoi, madame la ministre, nous vous demandons d'intervenir et de remettre les choses à l'endroit et dans le droit.

Un calendrier de concertation doit être discuté avec les représentants du personnel et chaque point évoqué notamment dans ce courrier doit trouver une réponse politique, rationnelle et sincère. La présence des tutelles est requise, la pensée magique en matière de création d'établissement n'existant pas. Ce calendrier doit permettre de travailler dans de bonnes conditions. Le Comité technique ministériel du 8 novembre prochain ainsi que les comités techniques de l'administration centrale et du Mobilier national sont convoqués à des dates bien trop précoces. Nul ne comprend cette précipitation.

Il y aurait beaucoup d'autres points à évoquer : l'immobilier, le budget 2022, le projet culturel, la déconcentration des actes de gestion pour 2023, le type de gouvernance, et la future gouvernance, etc. mais quatre pages nous paraissent suffire pour vous porter une alerte tout à fait sérieuse.

En outre, et ce n'est pas un détail, la question de la future gouvernance est importante pour les personnels qui se demandent si la direction actuelle va poursuivre ses travaux dans le futur établissement et si le futur président sera issu de l'actuelle direction et pour tout dire l'actuel directeur, qui lui serait sur le départ ! Les bras nous en tombent ; comment porter un tel projet et prendre la poudre d'escampette dans les mois qui viennent ?

Décidément, ce projet est-il vraiment sous contrôle ?

Vous comprendrez que nous vous demandons en urgence une audience ou avec votre directrice de Cabinet afin de construire une trajectoire politique ministérielle qui permette d'y voir clair pour le devenir du Mobilier National, ses missions, ses personnels et l'intérêt général.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales les meilleures.


Valérie Renaudie

